



Carlo DI ANTONIO - Ministre du Gouvernement wallon

Environnement
Bien-être animal
Aménagement du Territoire
Transports et Mobilité
Aéroports

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES NANOPARTICULES : ENTRE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES CITOYENS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ce vendredi, le Ministre wallon de l'Environnement **Carlo DI ANTONIO** a **introduit la journée d'étude sur les nanoparticules organisée par l'ISSeP**, l'Institut Scientifique du Service Public de Wallonie, au PASS à Frameries.

À partir du 1^{er} janvier 2016, les entreprises qui produisent, importent ou distribuent des substances à l'état nanoparticulaire devront obligatoirement les déclarer. En Belgique, 15 à 20% des entreprises introduiraient des nanomatériaux sur le marché. **Ce registre permettra une meilleure traçabilité des matériaux utilisés et d'agir efficacement en cas de problème sanitaire ou environnemental** suite à l'exposition à des nanomatériaux.

Les **nanomatériaux** sont des matériaux dont la dimension est inférieure à 100 nm. On les retrouve aujourd'hui **dans la composition de nombreux produits et objets de la vie courante** (produits cosmétiques, emballages alimentaires, peintures, pneus, articles de sport, ...).

L'échelle infiniment petite des nanomatériaux leur confère des **propriétés conduisant d'une part à des potentialités technologiques mais également à des risques toxicologiques, éco-toxicologiques ou accidentels** (explosivité).

Pour Carlo DI ANTONIO, le développement des nanotechnologies appelle donc à la prudence.

Les particules fines sont quant à elles présentes depuis toujours dans notre environnement, produites en quantités importantes par de nombreuses activités humaines (industrie, chauffage, véhicules automobiles). Ce polluant est au centre des préoccupations européennes vu son impact sur la santé (problèmes respiratoires, cardio-vasculaires, voir cancérigènes) et la difficulté d'améliorer la situation malgré les plans d'abattement mis en place.

Au niveau réglementaire, la Commission européenne a intégré quelques dispositions spécifiques dans des réglementations existantes dans différents domaines (cosmétiques, alimentaires, etc.). **Pour Carlo DI ANTONIO, un ensemble réglementaire dédié aux nanomatériaux se justifie pourtant pleinement.**

En matière de recherche, la Wallonie soutient depuis plusieurs années des projets de recherche liés à la nanotechnologie. Pour Carlo DI ANTONIO, **les entreprises wallonnes doivent poursuivre sereinement l'aventure des nouvelles technologies.**

L'ISSeP, à travers ses missions de surveillance de l'environnement, est chargé d'apporter un appui scientifique et indépendant sur cette problématique émergente au Gouvernement wallon.

Différents projets de recherche, notamment sur l'évaluation globale des risques liés aux nanoparticules et nanomatériaux, sont en cours.

Les nanosciences et les nanotechnologies constituent la prochaine révolution scientifique et industrielle. Le chiffre d'affaires mondial annuel des nanotechnologies s'élèvera à mille milliards de dollars à l'horizon 2020.

Contact Presse : Marie MINET – 0479/888.475 - marie.minet@gov.wallonie.be